

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 D 01979
Numéro SIREN : 423 056 324
Nom ou dénomination : 9 RUE VIETE

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2024 sous le numéro de dépôt 57813

Copie archivée conforme
Par le 20 février 2022
u gouv

SCI 9 RUE VIETE

SCI au capital de 152.45€ siège social : 15, rue Jean Goujon 75008 Paris RCS PARIS 423056324

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20/02/2022

Le 20 ~~Février~~ 2022 à 13h30, les associés se sont réunis au 14 rue de Berri 75008 Paris, sur convocation du gérant avec pour ordre du jour : démission du gérant M Xavier CHUKURIAN, nomination d'un nouveau gérant, pouvoirs pour formalités.

Etaient présents,

- la Paroisse de l'Eglise apostolique arménienne de Paris et des environs (ancienne dénomination : Association culturelle de l'Eglise apostolique arménienne de Paris et de la région parisienne) propriétaire de 1 part sociale, représentée par son président M Sarkis BEDOIAN,
- la SARL SOCOF représentée par son gérant M Sarkis BEDOIAN, propriétaire de 999 parts sociales, représentant tous deux la totalité des parts composant le capital social.

M CHUKURIAN, gérant, préside la séance. Il est passé au vote des résolutions.

VOTE DES RESOLUTIONS

1^{ère} résolution : L'assemblée générale prend acte de la démission de M Xavier CHUKURIAN de son poste de gérant à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution : L'assemblée générale nomme M Sarkis BEDOIAN demeurant 14, rue de Berri 75008 Paris, en qualité de gérant à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

M Sarkis BEDOIAN déclare accepter ces fonctions et qu'il n'est frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution : L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes pour remplir les formalités prévues par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14H

Le présent procès verbal a été signé par M CHUKURIAN et les associés

Xavier CHUKURIAN

PAROISSE DE L'EGLISE

SOCOF



Le 20/02/2022 de la acceptation des fonctions
Sarkis